

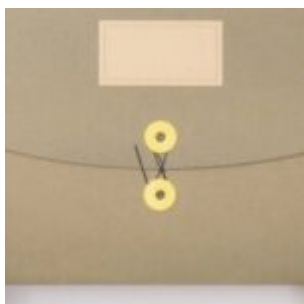
Vie personnelle du salarié et licenciement : attention prudence !



© 2024 Les Echos Publishing

Les agissements d'un salarié dans le cadre de sa vie personnelle ne peuvent être sanctionnés par son employeur que s'ils se rattachent à sa vie professionnelle ou constituent un manquement aux obligations découlant de son contrat de travail.

Procédure de conciliation : l'entreprise n'a pas à être déclarée en défaut !



© 2024 Les Echos Publishing

Une banque n'est pas en droit d'effectuer une déclaration de

défaut à la Banque de France pour une entreprise qui fait l'objet d'une procédure de conciliation car l'ouverture d'une telle procédure est une information confidentielle.

Liberté pour une association de choisir ses membres



© 2024 Les Echos Publishing

Les statuts d'une association peuvent prévoir la possibilité de refuser l'adhésion d'un membre de manière discrétionnaire.

Le franchiseur doit-il alerter le franchisé lorsque son prévisionnel est trop optimiste ?



© 2024 Les Echos Publishing

Dès lors que les informations transmises par le franchiseur pour qu'il établisse ses comptes prévisionnels étaient sérieuses et qu'il disposait des compétences nécessaires pour établir ces comptes en connaissance de cause, le franchisé ne peut pas reprocher au franchiseur de ne pas l'avoir mis en garde sur le caractère très optimiste des comptes prévisionnels.

Clé USB non connectée : l'employeur peut-il librement la consulter ?



© 2024 Les Echos Publishing

L'employeur qui accède au contenu d'une clé USB non connectée à un ordinateur professionnel porte atteinte à la vie privée du salarié. Ce contenu peut toutefois, dans certaines conditions, être produit en justice pour justifier un licenciement...

Opposition d'un préfet à un legs reçu par une association



© 2024 Les Echos Publishing

Le préfet doit s'opposer au legs reçu par une association d'intérêt général déclarée depuis au moins 3 ans lorsque celle-ci ne peut pas utiliser l'immeuble légué conformément à son objet statutaire et que la condition dont il est grevé empêche l'association d'en retirer un avantage économique suffisant.

Nouveau régime fiscal des associés de Sel : pas d'option pour l'impôt sur les sociétés !



© 2024 Les Echos Publishing

Le Conseil d'État valide la position de l'administration fiscale qui refuse aux associés de Sel la possibilité d'opter pour l'impôt sur les sociétés.

PME : comment bénéficier du taux réduit d'impôt sur les sociétés ?



© 2024 Les Echos Publishing

Le taux réduit d'impôt sur les sociétés est réservé aux PME dont le capital est détenu à 75 % au moins par des personnes physiques, abstraction faite des titres détenus en propre par la société.

Licenciement pour motif économique et obligation de reclassement



© 2024 Les Echos Publishing

Dans le cadre d'un licenciement pour motif économique, l'employeur doit proposer des offres de reclassement à ses salariés. Des offres qui doivent être fermes, c'est-à-dire ne pas être subordonnées à une procédure de recrutement.

Comment distinguer une sous-location d'un contrat de prestations de services ?



© 2024 Les Echos Publishing

L'opération par laquelle un locataire commercial met les locaux loués à la disposition d'autres entreprises moyennant

un prix fixé globalement qui rémunère de façon indissociable tant cette mise à disposition que les prestations de services qu'il leur fournit ne constitue pas une sous-location.